

Note à l'attention du lecteur

Pays inclus dans le rapport

Pays	Code	Membres de l'OCDE	Parties de l'Annexe I	Pays membre de l'UE
Afrique du Sud	ZAF			
Allemagne	DEU	✓	✓	✓
Australie	AUS	✓	✓	
Autriche	AUT	✓	✓	✓
Belgique	BEL	✓	✓	✓
Brésil	BRA			
Canada	CAN	✓	✓	
Chili	CHL	✓		
Chine	CHN			
Colombie	COL			
Corée	KOR	✓		
Costa Rica	CRI			
Danemark	DNK	✓	✓	✓
Espagne	ESP	✓	✓	✓
Estonie	EST	✓	✓	✓
États-Unis	USA	✓	✓	
Finlande	FIN	✓	✓	✓
France	FRA	✓	✓	✓
Grèce	GRC	✓	✓	✓
Hongrie	HUN	✓	✓	✓
Inde	IND			
Indonésie	IDN			
Irlande	IRL	✓	✓	✓
Islande	ISL	✓	✓	
Israël	ISR	✓		
Italie	ITA	✓	✓	✓
Japon	JPN	✓	✓	
Lettonie	LVA		✓	✓
Lituanie	LTU		✓	✓
Luxembourg	LUX	✓	✓	✓
Mexique	MEX	✓		
Norvège	NOR	✓	✓	
Nouvelle-Zélande	NZL	✓	✓	
Pays-Bas	NLD	✓	✓	✓
Pologne	POL	✓	✓	✓
Portugal	PRT	✓	✓	✓
République slovaque	SVK	✓	✓	✓
République tchèque	CZE	✓	✓	✓
Royaume-Uni	GBR	✓	✓	✓
Fédération de Russie	RUS		✓	
Slovénie	SVN	✓	✓	✓
Suède	SWE	✓	✓	✓
Suisse	CHE	✓	✓	
Turquie	TUR	✓	✓	
Union européenne	EU	✓	✓	

Statistiques sur les gaz à effet de serre

Les sources statistiques suivantes ont été utilisées pour les gaz à effet de serre :

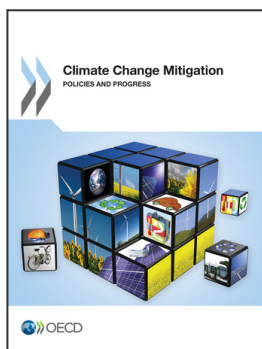
- **Inventaires nationaux de GES** : *Statistiques sur l'environnement de l'OCDE* (base de données), basées sur les inventaires nationaux soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, tableaux CRF), et réponses au questionnaire de l'OCDE sur l'état de l'environnement. Ces données proviennent des soumissions officielles sur les émissions de gaz à effet de serre des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les séries temporelles complètes, intégrant ou non le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), sont disponibles pour les Parties de l'Annexe I pour 1990-2012 et des séries temporelles partielles sont disponibles pour les Parties non membres de l'Annexe I.
- **Statistiques de l'AIE sur les émissions de CO₂** : ces estimations des émissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie sont calculées en utilisant les données sur l'énergie de l'AIE, ainsi que les méthodes par défaut et les facteurs d'émission contenus dans les *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (version révisée de 1996). Les séries temporelles sont disponibles pour l'ensemble des 44 pays étudiés de 1990 à 2012.
- **Statistiques AIE/EDGAR sur les émissions totales de GES** : cet ensemble de données réunit les statistiques de l'AIE sur les émissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie, les données sur les émissions de CO₂ dues aux sources non énergétiques et au torchage du gaz et les émissions de CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆ de la base de données d'émissions pour la recherche atmosphérique mondiale (*Emissions Database for Global Atmospheric Research, EDGAR*). La base de données EDGAR intègre partiellement les émissions liées à l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (émissions directes dues aux feux de forêt, émissions dues à la décomposition de la biomasse aérienne qui subsiste après exploitation forestière et déforestation et émissions dues aux feux de tourbe et à la décomposition des sols tourbeux drainés). Les données statistiques sont disponibles pour l'ensemble des 44 pays étudiés pour les années 1990, 2000, 2005 et 2010.

Statistiques sur l'énergie

Ce rapport suit la définition du secteur de l'énergie du GIEC, utilisée pour les inventaires nationaux des GES. Dans cette définition, la catégorie « énergie » comprend la combustion d'énergies fossiles par l'industrie de l'énergie, les transports, l'industrie manufacturière, le secteur de la construction, les autres secteurs et les émissions diffuses des combustibles. Cela comprend les procédés d'extraction, de conversion, de stockage, de transmission et de distribution jusqu'à la fourniture d'énergie aux secteurs d'utilisation finale (industrie, transports, construction, ainsi que l'agriculture et la foresterie). Compte tenu de la distinction habituellement faite par la communauté des responsables politiques entre le transport et les autres sous-secteurs énergétiques, le sous-secteur du transport est examiné séparément des autres sous-secteurs de l'énergie dans ce rapport.

Date butoir

Dans de nombreux pays, les politiques d'atténuation du changement climatique évoluent rapidement. Pour ce rapport, la date butoir pour la prise en compte des évolutions politiques était août 2015.



Extrait de :
Climate Change Mitigation
Policies and Progress

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264238787-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Note à l'attention du lecteur », dans *Climate Change Mitigation : Policies and Progress*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264241718-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.